

# All in One Travel dépasse les bornes

*Cadeaux à l'appui, la société invite régulièrement des clients à des séances de vente dans des restaurants. Mais attention, elle manie aussi les menaces et les insultes!*

Complètement affolée, Mme L. est nous trouver à la Permanence fin août. Dans ses mains, un courrier pour le moins menaçant envoyé par All in One Travel GmbH, à Stans. Un courrier tout simplement honteux, qui montre parfaitement ce que cette société pense de sa clientèle.

## **Achats pas indispensables**

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore All in One, rappelons que cette société organise des réunions publicitaires dans des restaurants ou des salles loués pour l'occasion en attirant le futur client par un cadeau (voyage, téléphone mobile, coussins, etc.). La méthode employée n'a rien d'illégal.

Sachez seulement que si vous vous rendez à une invitation en pensant uniquement recevoir votre cadeau, vous devrez rester de marbre face aux arguments convaincants du vendeur afin d'éviter de vous laisser tenter par des articles promotionnels (notamment des matelas et des fauteuils) dont vous n'avez pas forcément besoin.

Mais revenons à Mme L., qui, précisément, a acheté à cette occasion un matelas un peu trop précipitamment. Après mûre réflexion, lorsqu'elle a voulu se départir du contrat, All in One a refusé en brandissant des arguments pour le moins brutaux. Il faut dire que Mme L. a indiqué ne pas avoir les moyens de payer, étant à l'AI, et avoir eu des échos défavorables au sujet du voyage par le biais du récit d'une de ses connaissances, ce qui n'a pas eu l'heur de plaire à All in One.

## **Menaces de saisie et de poursuites pénales**

Voici (fautes de syntaxe et d'orthographe comprises) quelques extraits de ce fameux courrier signé «pour la direction: Daniel Sokol»: «Votre courrier diffame notre entreprise. Notez que Maître Burkhalter sera mandaté de porté vos agissements par devant le tribunal (... pour...) atteinte à l'image de l'entreprise

(...). Nous faisons valoir des dommages et intérêts de la somme de 5000 francs.

» Lors de la commande, vous étiez obéré et saviez que la facture doit être honorée. Une personne qui passe une commande doit pouvoir honorer la facture ou ne pas passer une commande. Faute de quoi elle est coupable d'escroquerie avec abus de confiance (...).

» Que vous argumentez être à L'AI prouve votre mauvaise foi envers le vendeur qui est victime d'un abus de confiance de votre personne (...). » Le contrat stipule que la commande et facture fait fonction de reconnaissance de dette. Ceci dit nous pouvons faire une demande d'une saisie sans à devoir passer par un service de poursuites (...).

» Maintenant, pour en finir, notez bien que votre remarque ridicule de trouver la fédération des consommateurs est condamnable d'une amende de 500 francs (...). » Veuillez recevoir, Madame, nos salutations qui sont malheureusement plus les meilleures.»

All in One est coutumière de ce genre de missives émaillées de prétendus arguments juridiques complètement bidon. Mais, cette fois, en matière d'intimidation et de mépris, elle dépasse toutes les bornes en s'attaquant à une pensionnée AI. Depuis longtemps, cette entreprise a pris l'habitude de menacer de poursuites pénales quiconque ose la critiquer.

Au printemps dernier, suite à un article de *J'achète Mieux*, elle a même affirmé, dans *24 Heures*, avoir porté plainte contre la FRC. Nous attendons toujours...

Sachez encore que cette société lance cet automne une grande campagne de vente en Suisse romande.

Alors si vous êtes invité ou appâté, n'oubliez pas à qui vous avez affaire. A vous de voir si voulez partager une hospitalité aussi généreuse.

FRC Magazine 2 ( octobre 2007)